N°2 / Février - mars 2023

Brèves de Conseil - L' essentiel du Conseil communautaire

Un DOB sous le signe de la poursuite des investissements d'avenir et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Un budget plus que doublé en 6 ans

Avec un budget 2022 avoisinant les 37 M d'€ en fonctionnement et de 11 M € en investissement, il ressort que, depuis le regroupement des intercommunalités du sénonais et du villeneuvien et la création de la Communauté d'Agglomération en 2015, le transfert des compétences et la mutualisation des charges a fait progresser le budget intercommunal, passant de 15.5 M d'€ (2015) à plus de 37 M d'€ en 2022.

Le conseil communautaire s'est réuni jeudi 16 février avec un ordre du jour principalement consacré au débat d'orientation budgétaire. Le vote du budget interviendra quant à lui le 23 mars.
Le débat d'orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération qui précède le vote du budget est un moment important de concertation et de présentation des politiques publiques prioritaires engagées par le conseil d'Agglomération.
Il donne l'occasion de faire un point sur la situation financière, d'établir un premier bilan sur les réalisations de 2022 et de dessiner les contours du budget primitif pour 2023.

Un plan d'investissement massif

« *C'est un plan d'investissements de plus de 11 millions d'euros en 2023 et plus de 40 millions d'euros d'ici 2026, que l'Agglomération entend poursuivre pour, à terme, offrir à la population et aux entreprises actuelles et à venir, tous les équipements nécessaires pour garantir un cadre de vie optimal dans le Grand Sénonais*» a rappelé Philippe Fontenel, vice-président en charge des finances lors de la présentation du débat.

Explosion du coût de l'énergie

Les charges à caractères générales subissent une augmentation de plus de 2 millions d'euros entre 2022 et 2023 notamment liée à l'inflation des coûts de l'énergie.
Cependant, les investissements du plan LED, la fermeture de la piscine Tournesol et de son réseau de chaleur urbain, a permis d'atténuer fortement l'augmentation, préservant au passage les finances de l'Agglomération.

Plan de maitrise des charges salariales

Les charges de personnel connaissent aussi en 2022/2023 une hausse sensible en raison de la revalorisation, en juillet 2022, à 3.5% du point d'indice des fonctionnaires représentant une dépense de plus de 83 000 €, à laquelle s'ajoute l'augmentation du salaire minimum (smic), des avancements et des bonifications. Ainsi, ce sont près de 200 000 € qui s'ajouteront à l'enveloppe RH du budget 2023 en faveur de la rémunération des agents.

Dégager des marges de manœuvre pour investir

Raison pour laquelle l'Agglomération, / conjointement avec la Ville de Sens a engagé un vaste audit interne pour recenser l'ensemble des activités conduites par les services. Ce travail permettra d'envisager des perspectives d'évolution, notamment concernant les créations, reconductions ou non remplacement de postes, de moderniser les procédures internes, s'interroger sur la pertinence de la gestion en régie de certaines missions et évacuer les missions dites « superflues » afin de redistribuer les moyens humains sur les missions essentielles.

Les évolution 2023 sur les principaux postes de dépenses :

- Collecte et tri des ordures ménagères : +6.6%
- Usine d'incinération : + 10 %
- Piscine : + 10 %
- Eclairage public : + 4.4 % (hausse limitée en raison du déploiement du plan LED)
- L' évolution des effectifs de la CAGS, passant de 273 équivalents temps plein en 2019 à 284 en 2022.

L'agglomération n'augmente pas ses tarifs et taux d'imposition

L'Agglomération n'a pas voté d'augmentation des taux depuis 2014.

L'augmentation de la taxe foncière est uniquement liée à une mesure de l'Etat qui a réévalué les valeurs locatives.

Pas d'augmentation du prix de l'eau
Le tarif du prix du m³ d'eau en 2023 restera à 1,06€. Une mesure de justice sociale et de solidarité, afin de ne pas rajouter une pression financière supplémentaire auprès des administrés comme des entreprises du Grand Sénonais.

Le budget 2023 en 4 points

- Rationalisation du fonctionnement

- Maitrise de la dette

- Préservation de l'épargne

- Engager les grands investissements d'avenir

Enseignement supérieur : des écoles prestigieuses à l'Amphi

L'Agglomération héberge gracieusement deux prestigieux établissements d'enseignement supérieur d'architecture, qui ont émis le souhait d'utiliser occasionnellement les bâtiments de l'Amphi :

- L'Ecole d'Architecture des Chaillots qui a choisi Sens comme terrain d'études pratiques dans le cadre de la nouvelle formule de son Diplôme Supérieur d'Architecture et Patrimoine (DSA). Une cinquantaine d'étudiants viendront 1 semaine par semestre d'octobre 2022 à mars 2024. La mise à disposition de l'Amphithéâtre et des salles du rez-de-chaussée se fait à titre gratuit compte tenu de l'impact sur le rayonnement de notre territoire.

- L'école d'Architecture de Versailles qui a également choisi Sens comme terrain d'études pour ses étudiants, avec l'utilisation occasionnelle d'une salle de l'Amphi et de l'espace détente et coworking. Les infrastructures seront mises à disposition à titre gracieux pour la même raison suscitée.

L'Agglo, moteur du développement économique du territoire, avec 40 millions d'euros d'investissement sur 3 ans

Un programme ambitieux d'investissement : 11 M d'€ pour 2023 et un plan pluriannuel de 40 M d'€ d'ici à 2026.

Dans le prolongement de la dynamique amorcée depuis 2021, l'Agglomération poursuivra un programme ambitieux d'investissement en menant conjointement :
- des investissements sectoriels (éclairage public, assainissement pluvial, rénovation énergétique et thermique de son patrimoine),
- le financement d'équipements structurants (déviation sud, pont de Gron, ITE de Gron),
- des investissements dans la création de nouveau équipements, infrastructures ou services indispensables au développement et au rayonnement du territoire (Centre nautique, Usine de Valorisation Energétique, déchèteries, pistes cyclables, crématorium, aménagements des zones d'activités, des espaces naturels ou parcs paysagers, opérations de renouvellement urbain, opérations d'aides à l'habitat privé).

S'ajoute à cela, bien évidemment, le maintien de l'aide directe en faveur des communes (pérennisation des fonds de concours, groupements de commandes) et poursuite quotidienne de ses missions.

Renforcer le travail de réflexion et d'échange entre les élus pour relever les défis à venir

Les élus communautaires ont souhaité renforcer le rôle des instances consultatives avec la création de cinq nouvelles commissions en lieu et places des anciennes. Chaque vice-Président ou conseiller délégué siège automatiquement dans la/les commission(s) correspondant à son périmètre d'action ou de fonction et chaque élu communautaire siège a minima dans une des cinq commissions. Enfin, les élus municipaux pourront être invités à participer aux débats au sein des commissions.

Cette nouvelle organisation des instances de consultation de l'Agglomération permettra de favoriser l'échange, l'analyse et préparer la prise de décision, au plus près des problématiques de terrain.

Les dénomination des commissions :
- 1ère Commission : Finances, administration général et politiques contractuelles
- 2ème Commission : Transition écologique, énergétique et environnementale
- 3ème Commission : Aménagement et attractivité du territoire
- 4ème Commission : Solidarités intercommunales et mutualisation
- 5ème Commission : Santé, sports, jeunesse et cohésion sociale